

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2022
2ème séance

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le jeudi 31 mars à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lavit,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 25 février 2022
Madame Eveline MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Isabelle MAILLARD. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. David ARQUIE. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis

COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Marie-Claude KAKIEL. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Yannick BREIL. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI.
Blandine DELORME.
Sandrine AUDU-BENALI.
René THAU.
Elodie SANCHEZ

Ont donné procuration :

Jean-Claude BONNEFOI à Jean-Luc DEPRINCE.
Bertrand TOUSSAINT à Eveline MEESEMAN.
Gérard LATAPIE à Bernard SALOMON.
Annie DUPUY à Alain SANCEY.
Christian COLMAGRO à Yves MEILHAN.
Pascal GUERIN à Pierre CAMBOU.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, JEUDI 7 AVRIL 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 15 février 2022 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevé de décisions – Observations émises en séance
20220331D01	AFFAIRES GENERALES Délibération de principe sur une démarche de prises de nouvelles compétences par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et le projet de modification statutaire induit	Présents : 37 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé de s'engager sur le principe d'une démarche de prises de nouvelles compétences par la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et de projet de modification statutaire induit.
20220331D02	FINANCES Approbation des comptes de gestion 2021 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme	Présents : 37 Votants : 43 Adoptée à : Unanimité	Les 3 comptes de gestion 2021 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal sont approuvés à l'unanimité.
20220331D03	FINANCES Approbation des comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme	Présents : 36 Votants : 42 Adoptée à : Unanimité	Les 3 comptes administratifs 2021 de la Communauté de Communes, du Service Public d'assainissement Non Collectif et de l'Office de Tourisme Intercommunal sont approuvés à l'unanimité.
20220331D04	FINANCES Affectation des résultats 2021	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Les affectations de résultats 2021 proposées sont approuvés à l'unanimité.
20220331D05	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le Président à recourir à deux agents contractuels dans une commune de moins de 1 000 habitants ou groupement de communes de moins de 15 000 habitants (article I 332-8 3° du code général de la fonction publique) – poste 1	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le recours à un agent contractuel pour pourvoir le poste d'agent d'accueil/secrétariat/France Services.
20220331D06	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le Président à recourir à deux agents contractuels dans une commune de moins de 1 000 habitants ou groupement de communes de moins de 15 000 habitants (article I 332-8 3° du code général de la fonction publique) – poste 2	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le recours à un agent contractuel pour pourvoir le deuxième poste d'agent d'accueil/secrétariat/France Services. L'ouverture d'une France Services au public nécessite en effet la présence de 2 agents.
20220331D07	FINANCES Demande de subvention 2022 auprès du CD82 pour l'école de musique communautaire	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire autorise le Président à solliciter des subventions 2022 pour le fonctionnement et l'investissement de l'école de musique auprès du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

20220331D08	FINANCES Demande de subvention 2022 auprès du CD82 pour l'entretien des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante autorise le Président à solliciter la subvention du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, pour l'entretien 2022 des circuits de randonnée de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
20220331D09	HABITAT OPAH 2021-2024 : état des participations pour engagement : propriétaires occupants	Présents : 38 Votants : 44 Adoptée à : 43 voix, 1 abstention	Approbation de 3 dossiers de propriétaires occupants et d'un dossier de propriétaire bailleur, pour un montant total de 2 350 euros

La séance est levée à 19h30

**LE PRESIDENT,
Bernard SALOMON.**